

Bruxelles, le 21 novembre 2017
(OR. en)

14207/17

EDUC 407
JEUN 142
EMPL 541
SOC 709
COMPET 745

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13539/17 EDUC 382 JEUN 130 EMPL 512 SOC 669 COMPET 696 RECH 340
N° doc. Cion:	9843/17 EDUC 277 JEUN 80 EMPL 347 SOC 450 COMPET 462 RECH 217 + ADD 1
Objet:	Conclusions du Conseil sur une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur - <i>Conclusions du Conseil (20 novembre 2017)</i>

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur, adoptées par le Conseil lors de sa 3577^e session, qui s'est tenue le 20 novembre 2017.

Conclusions du Conseil sur une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT le contexte politique dans lequel s'inscrit cette question, qui est exposé à l'annexe des présentes conclusions,

CONSCIENT de ce qui suit:

1. au niveau individuel, l'enseignement supérieur contribue à l'épanouissement personnel et au développement professionnel des apprenants, et aide les personnes à prendre en main leur carrière et leur apprentissage tout au long de la vie. Au niveau sociétal, il pose les bases du développement durable, de la croissance économique, de l'innovation et de la cohésion sociale, et joue un rôle important pour ce qui est de cerner et de relever les défis sociétaux;
2. il est nécessaire de renforcer la collaboration et les synergies, tant dans les secteurs de l'éducation qu'entre l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation et le monde du travail;
3. les établissements d'enseignement supérieur ont besoin d'être soutenus pour remplir le rôle qui est le leur en matière d'engagement citoyen et pour prendre des mesures afin que la composition de leur corps étudiant et enseignant reflète mieux la population dans son ensemble;
4. les établissements d'enseignement supérieur devraient être encouragés à repenser leurs manières d'aborder l'apprentissage et l'enseignement et à promouvoir, en particulier, une approche axée sur l'étudiant, l'apprentissage collaboratif et fondé sur des recherches, les environnements d'apprentissage inclusifs et l'utilisation de technologies numériques;
5. même si les progrès accomplis dans la réalisation de l'un des grands objectifs d'Europe 2020 consistant à porter à au moins 40 % la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cycle de l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent d'ici 2020 ont été remarquables, il est essentiel de faire en sorte que l'enseignement supérieur soit de haute qualité et approprié, afin que les diplômés puissent s'épanouir tant personnellement que professionnellement;

6. à cet égard, des efforts restent nécessaires pour que des données de meilleure qualité sur l'enseignement supérieur soient fournies, par exemple sur les incidences en matière sociale et d'emploi ainsi que la participation citoyenne pour les personnes qui quittent l'enseignement supérieur, ainsi que sur la mobilité transnationale et les défis qu'elle pose.
7. la coopération internationale et la mobilité à des fins d'apprentissage dans l'enseignement supérieur, en particulier dans le cadre du programme Erasmus+, ont permis de créer de nouveaux partenariats transnationaux, d'échanger de bonnes pratiques, de renforcer la compréhension interculturelle et les valeurs communes, ainsi que de dégager et d'exploiter de nouvelles connaissances, en vue d'améliorer, sur le plan mondial, l'attractivité et la compétitivité du système d'enseignement supérieur européen.
8. Les défis spécifiques qui se posent au secteur de l'enseignement supérieur européen sont les suivants:
 - a) améliorer les connaissances, aptitudes et compétences des étudiants tout en cherchant des solutions à l'inadéquation des compétences et à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs professionnels;
 - b) améliorer l'égalité d'accès et les conditions de réussite pour tous dans l'enseignement supérieur, et la promotion de l'engagement citoyen par les établissements d'enseignement supérieur;
 - c) tirer pleinement parti du potentiel inexploité des établissements d'enseignement supérieur afin de contribuer, par l'enseignement et la recherche, à l'innovation et au développement de l'économie dans son ensemble, en particulier dans les régions où sont situés les établissements;
 - d) encourager la cohérence dans la gouvernance de l'enseignement supérieur et la gestion durable des ressources,

SE FÉLICITE:

9. de la communication de la Commission relative à une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur¹, qui se fonde sur la coopération menée dans ce domaine et vise à ce que les instruments et programmes de l'UE facilitent l'apprentissage mutuel et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur.

¹ 9843/17.

Dans le plein respect des principes de liberté académique et d'autonomie institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur, et conscient du rôle fondamental que ceux-ci jouent dans la poursuite de la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur,

INVITE LES ÉTATS MEMBRES à se concentrer sur les domaines d'action prioritaires suivants:

A. FAVORISER L'EXCELLENCE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES
COMPÉTENCES

10. Encourager les établissements d'enseignement supérieur à développer le talent et le potentiel de tous les apprenants et à améliorer les connaissances, aptitudes et compétences dont ils ont besoin pour agir en tant que citoyens actifs et responsables dans la société et participer au marché du travail et à l'apprentissage tout au long de la vie.
11. S'attaquer à l'inadéquation des compétences et à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et anticiper les futurs besoins de compétences en encourageant les établissements d'enseignement supérieur à:
 - a) renforcer la coopération avec les employeurs, par exemple au moyen de formations basées sur le travail, ainsi qu'en incorporant des composantes théoriques et pratiques dans les programmes;
 - b) collaborer avec les établissements d'enseignement à tous les niveaux et avec d'autres parties concernées pour inciter les apprenants à envisager des carrières de travailleurs hautement qualifiés, y compris des carrières universitaires, qui non seulement répondent aux besoins du marché du travail actuel mais contribuent également à façonner l'économie et la société de demain ainsi que l'avenir du travail, et à accorder une importance toute particulière à l'acquisition de compétences dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie (des arts) et des mathématiques (STE(A)M);
 - c) se baser sur les prévisions et analyses relatives aux compétences et au marché du travail pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et aider les apprenants à faire des choix d'études en connaissance de cause.
12. Renforcer les liens avec les communautés locales, par exemple en intégrant mieux les activités d'intérêt collectif et de volontariat dans les programmes, le cas échéant, et en encourageant une culture et des compétences entrepreneuriales aussi bien dans les établissements d'enseignement supérieur qu'en dehors de ceux-ci.
13. Encourager les établissements d'enseignement supérieur à mettre en œuvre des méthodes d'enseignement et d'apprentissage innovantes, en particulier en élaborant une approche stratégique du passage au numérique et en améliorant la maîtrise du numérique de tous les apprenants.

B. RÉPONDRE AUX BESOINS D'UN CORPS ÉTUDIANT DE NATURE DIVERSE ET SOUTENIR LE PERSONNEL UNIVERSITAIRE

14. Œuvrer en faveur d'une plus grande équité en développant l'accès à l'enseignement supérieur par une multitude de moyens, y compris en s'employant à améliorer l'accessibilité au niveau régional, ainsi que créer de meilleures conditions de réussite et garantir un enseignement et un encadrement de haute qualité pour tous les étudiants, de quelque horizon que ce soit.
15. Déployer des efforts pour ouvrir les systèmes d'enseignement supérieur à des personnes qui se trouvent à l'un ou l'autre stade de leur vie, en facilitant les transitions entre les différents niveaux de qualification et filières d'études, en améliorant la reconnaissance de l'apprentissage informel et non formel et en mettant à disposition des modalités d'enseignement supérieur plus souples, par exemple au moyen de l'apprentissage mixte et des ressources éducatives libres.
16. Inciter les établissements d'enseignement supérieur à soutenir et encourager la formation initiale et le perfectionnement professionnel continu du personnel universitaire, afin que celui-ci acquière les compétences pédagogiques appropriées requises pour répondre aux besoins d'un corps étudiant de nature diverse, créer des environnements d'apprentissage collaboratif efficaces, associer les étudiants aux activités de recherche, promouvoir l'interdisciplinarité et mieux utiliser les pratiques pédagogiques innovantes.
17. Prendre des mesures pour améliorer les compétences numériques du personnel universitaire, y compris la pédagogie numérique et les compétences numériques propres à chaque discipline.
18. S'efforcer d'encourager l'excellence et l'innovation dans l'enseignement, par exemple en mettant au point des systèmes de récompense du personnel universitaire et en offrant à celui-ci des perspectives de carrière, en tenant compte de l'équilibre entre les activités d'enseignement et celles touchant à la recherche.
19. Promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage et d'autres expériences internationales pertinentes auprès des étudiants et du personnel universitaire, comme la mobilité virtuelle et mixte ou l'internationalisation chez soi, et inclure de manière plus systématique dans les programmes la mobilité à des fins d'apprentissage et d'enseignement.

C. CONTRIBUER À L'INNOVATION DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

20. Aider les établissements d'enseignement supérieur à mieux influencer sur les stratégies macrorégionales, les économies régionales et la capacité d'innovation, et contribuer au transfert de technologie et à la politique de spécialisation intelligente régionale.
21. Aider les établissements d'enseignement supérieur à créer des réseaux de collaboration efficaces entre différentes organisations et sur un plan transsectoriel.
22. Encourager les établissements d'enseignement supérieur à créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise et à la créativité et à examiner de manière globale la manière dont la recherche et l'innovation sont intégrées dans les programmes d'études.
23. Accompagner les évolutions des programmes de doctorat pour mieux préparer les diplômés à des carrières universitaires et non universitaires, et notamment accroître la visibilité des compétences transférables, et aider à libérer tout leur potentiel tout en contribuant à l'innovation et au développement dans l'ensemble de l'économie et de la société.

D. PROMOUVOIR L'EFFICACITÉ ET DÉVELOPPER ENCORE L'ASSURANCE QUALITÉ DANS LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

24. Œuvrer en faveur d'un financement suffisant, juste et durable et d'une gouvernance efficace des systèmes d'enseignement supérieur afin d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage et de promouvoir l'inclusion et l'excellence.
25. Encourager la participation active d'acteurs internes et externes à la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur.
26. Développer encore l'efficacité, l'efficacé et la transparence de l'assurance qualité afin d'accroître la confiance mutuelle, de renforcer les procédures de reconnaissance des qualifications universitaires et de stimuler la mobilité internationale.

En vue d'appuyer la coopération des États membres dans ce domaine, SALUE L'INTENTION DE LA COMMISSION:

27. de renforcer la coopération au titre du programme Erasmus+ et du cadre stratégique pour l'éducation et la formation, notamment en promouvant l'inclusion, l'excellence et l'innovation dans l'enseignement, en stimulant la responsabilité citoyenne et sociale des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur, en encourageant les travaux pertinents de volontariat et d'intérêt collectif et en développant la collaboration avec le secteur des entreprises;
28. d'appuyer des mesures, dont la diffusion des résultats sera encouragée, visant à améliorer la qualité de la mobilité universitaire, comme une plus grande transparence des qualifications, y compris celles des réfugiés et des migrants, et l'échange numérique de données sur les étudiants, dans le plein respect des règles nationales et européennes de protection des données;
29. d'offrir, au niveau de l'UE, un appui aux coalitions pour la promotion des domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie (des arts) et des mathématiques (STE(A)M) et pour le partage des bonnes pratiques;
30. de favoriser la mise au point de pédagogies innovantes pour aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage numérique globales, par exemple en explorant le modèle de préparation à l'apprentissage numérique;
31. de mettre en place les mesures d'incitation et les moyens nécessaires pour que l'enseignement supérieur cherche des solutions aux problèmes sociaux et économiques et qu'il contribue davantage à la croissance entrepreneuriale et à l'innovation au niveau régional, en particulier en facilitant l'amélioration des liens avec les pouvoirs publics, les instituts de recherche et le secteur des entreprises;
32. de contribuer au renforcement des liens et à la coordination entre l'espace européen de l'enseignement supérieur, l'espace européen de la recherche, les initiatives dans l'espace de l'innovation et d'autres forums internationaux d'éducation concernés;
33. d'optimiser les synergies qui existent ou à créer entre les instruments dont dispose l'UE pour la collecte de données, ainsi que de renforcer l'action du réseau Eurydice et la coopération avec l'OCDE afin d'assurer des synergies entre les activités, d'éviter la duplication d'efforts et de tirer parti du travail conjoint;

34. de contribuer à l'examen des structures de financement et de gouvernance dans le contexte de la coopération avec l'OCDE, en se concentrant en particulier sur l'équilibre entre enseignement et recherche, avec pour objectif de garantir de meilleurs résultats pour les diplômés et de mettre au point des systèmes d'enseignement supérieur plus efficaces et efficaces,

INVITE LA COMMISSION À:

35. prendre pleinement en compte les présentes conclusions pour élaborer ses propositions concernant le futur cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation après 2020 et d'autres instruments financiers, en tenant dûment compte des considérations stratégiques, financières et de qualité lors de l'élaboration de ces propositions.
-

Contexte politique

1. Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") (12 mai 2009)
2. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le renforcement du rôle de l'éducation en vue d'assurer le bon fonctionnement du triangle de la connaissance (26 novembre 2009)
3. Conclusions du Conseil sur la modernisation de l'enseignement supérieur (28 et 29 novembre 2011)
4. Conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'enseignement supérieur (16 et 17 mai 2013)
5. Conclusions du Conseil sur la dimension mondiale dans l'enseignement supérieur européen (25 et 26 novembre 2013)
6. Conclusions du Conseil sur l'assurance de la qualité à l'appui de l'éducation et de la formation (20 mai 2014)
7. Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise (12 décembre 2014)
8. Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination (Paris, 17 mars 2015)
9. Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") - Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation (23 et 24 novembre 2015)
10. Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative à la promotion dans l'UE du développement socioéconomique et de l'inclusion au moyen de l'éducation: contribution de l'éducation et de la formation au Semestre européen 2016 (24 février 2016)

11. Conclusions du Conseil sur le développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation et de la formation (30 mai 2016)
 12. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe. Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité" (10 juin 2016)
 13. Suivi 2016 de l'éducation et de la formation (novembre 2016)
 14. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Améliorer et moderniser l'enseignement" (7 décembre 2016)
 15. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous (17 février 2017)
 16. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur" (30 mai 2017)
 17. Recommandation du Conseil relative au suivi des diplômés (20 novembre 2017)]
 - [18. Conclusions du Conseil sur l'avenir du travail (7 décembre 2017)]
-